

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 1 1980



UNITA COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/34/854/Add.1
31 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 39 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

Note du Secrétaire général

1. A la suite de la nomination de 11 membres du Comité spécial de l'océan Indien (A/34/854, par. 2), le Président de l'Assemblée générale a informé le Secrétaire général, par une communication en date du 30 juillet 1980, que, se fondant sur la recommandation faite par le Comité spécial à sa 108ème séance, le 29 juillet 1980, il avait en outre nommé les Maldives membres du Comité.

2. Par suite de la nomination susmentionnée, le Comité spécial de l'océan Indien se compose des 45 Etats Membres suivants :

Allemagne, République fédérale d'	Maurice
Australie	Mozambique
Bangladesh	Norvège
Bulgarie	Oman
Canada	Pakistan
Chine	Panama
Djibouti	Pays-Bas
Egypte	Pologne
Etats-Unis d'Amérique	République démocratique allemande
Ethiopie	République-Unie de Tanzanie
France	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Inde	Seychelles
Indonésie	Singapour
Iran	Somalie
Iraq	Soudan
Italie	Sri Lanka
Japon	Union des Républiques socialistes soviétiques
Kenya	Yémen
Libéria	Yémen démocratique
Madagascar	Yougoslavie
Malaisie	Zambie
Maldives	